

**Conseil économique et social**

Distr. générale
16 décembre 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants**Cinquante-huitième session**

Vienne, 9-17 mars 2015

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Situation mondiale en ce qui concerne**le trafic de drogues et recommandations****des organes subsidiaires de la Commission****Renforcement de la coopération internationale pour
intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues
en Afrique de l'Ouest****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport, établi conformément à la résolution 56/16 de la Commission des stupéfiants, intitulée “Renforcement de la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest”, décrit les mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour appliquer ladite résolution, dans laquelle, en particulier, la Commission a encouragé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à veiller à la mise en œuvre du Plan d'action régional de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2015), et prié l'ONUDC d'intensifier les efforts qu'il déploie pour soutenir la CEDEAO par le biais de son programme régional pour l'Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014. Il donne une vue d'ensemble des politiques, activités de sensibilisation, de mobilisation de ressources, de coordination, de renforcement des partenariats et de coopération technique menées depuis mars 2013 pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO, notamment dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite de drogues, et formule des recommandations sur la voie à suivre.

* E/CN.7/2015/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 56/16 de la Commission des stupéfiants, intitulée “Renforcement de la coopération internationale pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de drogues en Afrique de l’Ouest”. Dans cette résolution, la Commission a rappelé sa résolution 51/18 du 14 mars 2008, dans laquelle les États Membres et les organisations internationales compétentes étaient invités à redoubler d’efforts pour aider les États de l’Afrique de l’Ouest les plus touchés par le problème du trafic de drogues, et sa résolution 54/14 du 25 mars 2011 sur les mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue, et, pour y donner suite, sa résolution 55/9, du 16 mars 2012. Dans la résolution 56/16, la Commission des stupéfiants a exprimé son intention de continuer de suivre et de promouvoir les efforts déployés par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et ses États membres pour lutter contre le problème mondial de la drogue, avec l’appui de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de la communauté internationale, conformément au principe de la responsabilité partagée.

2. Plus concrètement, la résolution 56/16 a été adoptée pour illustrer l’engagement renouvelé des responsables de la CEDEAO et de l’Union africaine de jouer le rôle qui est le leur dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. À sa cinquième session tenue à Addis-Abeba du 8 au 12 octobre 2012, la Conférence des Ministres de l’Union africaine chargés de la lutte contre la drogue a adopté le Plan d’action de l’Union africaine sur la lutte contre la drogue pour 2013-2017. Elle a pris note des progrès réalisés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue. À sa quarante-deuxième session ordinaire, tenue à Yamoussoukro les 27 et 28 février 2013, l’Autorité des Chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO a renouvelé son engagement politique en faveur du Plan d’action régional de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l’usage illicite de drogues en Afrique de l’Ouest et l’a prolongé jusqu’en 2015¹.

3. La résolution 56/16 a été adoptée peu après la publication conjointe par la CEDEAO et l’ONUDC du rapport intitulé “Criminalité transnationale organisée en Afrique de l’Ouest: une évaluation des menaces”, le 25 février 2013 à Abidjan (Côte d’Ivoire), en marge de la réunion du Conseil de sécurité et de médiation de la CEDEAO qui précédait la quarante-deuxième session ordinaire de l’Autorité des Chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO. Il s’agissait d’affiner les connaissances quantitatives et qualitatives de la criminalité transnationale en Afrique de l’Ouest, afin de mieux identifier les priorités et les outils efficaces pour y faire face. Le document a fait ressortir que les flux de cocaïne représentaient toujours une grave menace à la stabilité en Afrique de l’Ouest, que la production de méthamphétamine constituait une source de préoccupation croissante et que toute réponse crédible devrait passer par le renforcement de la coopération régionale et internationale.

¹ Le Plan d’action régional de la CEDEAO avait été adopté au trente-cinquième sommet ordinaire des Chefs d’État et de gouvernement de la CEDEAO le 19 décembre 2008.

4. Dans sa résolution 56/16, la Commission des stupéfiants a encouragé la CEDEAO à veiller à la mise en œuvre du Plan d'action régional, et prié l'ONUDC d'appuyer davantage, par le biais de son programme régional, les efforts que déploie la CEDEAO. La Commission a invité la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, à poursuivre son aide à la mise en œuvre du Plan d'action régional et du programme régional de l'ONUDC, et à continuer d'intensifier ses efforts visant à réduire l'offre et la demande illicites de drogues, conformément au principe de la responsabilité partagée. Elle a prié instamment les États Membres de renforcer la coopération entre eux et souligné la nécessité d'une coopération transnationale plus efficace entre services de détection et de répression, de l'échange d'informations et de l'entraide judiciaire, en particulier en Afrique de l'Ouest. L'ONUDC a été invité à continuer de fournir une assistance technique, sur demande, à la CEDEAO et aux États Membres dans ces domaines.

5. Dans sa résolution 56/16, la Commission des stupéfiants a également prié le Directeur exécutif de l'ONUDC de lui rendre compte de l'application de la résolution à sa cinquante-huitième session. Le présent rapport donne donc un aperçu des activités menées par l'ONUDC depuis mars 2013 pour accompagner la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO. Conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 56/16, ces activités ont été principalement axées sur le resserrement de la coopération régionale et internationale, notamment par le renforcement des capacités des autorités nationales. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a par ailleurs continué à coordonner ses activités avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, à nouer et renforcer des partenariats, et à apporter des réponses intégrées au trafic et à l'usage illicite des drogues, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par la Commission des stupéfiants à l'issue du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session tenue les 11 et 12 mars 2009, et par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/182 du 18 décembre 2009.

II. Tendances récentes en matière de drogues en Afrique de l'Ouest

6. En février 2013, la conclusion tirée du rapport *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces* était que la quantité de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest avait certes diminué, d'un pic de 47 tonnes en 2007 à environ 18 tonnes, mais que la valeur de ces 18 tonnes atteindrait néanmoins 1,25 milliard de dollars sur le marché de gros européen, ce qui assurerait aux groupes criminels organisés des revenus considérables qui dépasseraient de loin les budgets nationaux alloués à la sécurité dans de nombreux pays de la région. Il ressort en outre de cette publication que la production de méthamphétamine dans la région était une source de préoccupation croissante, cinq laboratoires ayant été détectés au Nigéria entre 2011 et 2013. On a également constaté une augmentation nette des quantités d'héroïne à destination de l'Europe via l'Afrique de l'Ouest, transportées en grande partie sur des vols commerciaux. Sur le plan de la demande, et comme effet secondaire du trafic de drogues dans la région, l'Afrique de l'Ouest a semblé subir une augmentation de la consommation

de drogues, en particulier du cannabis, de la cocaïne, de l'héroïne et des stimulants de type amphétamine, ce qui est devenu un problème de santé publique et de sécurité. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2014*, on pourrait compter, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 2,5 millions de consommateurs de cocaïne dont la majorité en Afrique de l'Ouest.

7. Les données collectées depuis la publication du rapport *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces*, permettent de penser que les conclusions qui y sont énoncées restent largement valables. Le trafic de cocaïne est encore une préoccupation majeure. Les principaux modes de transport semblent avoir évolué depuis 2012, avec un accroissement des saisies effectuées dans les aéroports et une baisse dans les ports maritimes, l'augmentation dans les aéroports étant probablement liée à celle des vols commerciaux directs et indirects entre le Brésil et l'Afrique de l'Ouest. La saisie la plus importante de cocaïne réalisée en Afrique de l'Ouest à bord d'un avion depuis mars 2013 a eu lieu à l'aéroport de Cotonou (Bénin) en mai 2014. Quatre passeurs nigériens en possession de 48 kilogrammes de cocaïne ont été arrêtés alors qu'ils venaient du Brésil et se rendaient au Nigéria. Les autorités marocaines ont également saisi, sur des vols commerciaux partant d'Amérique latine pour l'Europe via l'Afrique de l'Ouest, de très grandes quantités de cocaïne dont 75 kg à l'aéroport de Casablanca (Maroc), en mars 2014. Les saisies signalées dans les ports maritimes depuis mars 2013 tendent cependant à montrer que les trafiquants de cocaïne utilisent encore ce mode de transport: 200 kg de cocaïne ont par exemple été saisis en décembre 2013 dans un conteneur au port de Tema (Ghana), 56 kg, dissimulés dans un conteneur, au port de Cotonou (Bénin) en août 2014 et 500 kg transportés dans une petite embarcation venant du Brésil vers l'île de Sao Vicente (Cabo Verde) en novembre 2014.

8. Pour ce qui est du trafic d'héroïne, les pays du golfe de Guinée ont continué à faire état de saisies régulières dans les aéroports internationaux, en particulier ceux de Lagos (Nigéria) et d'Accra. Les drogues étaient acheminées à partir des pays du golfe Arabique, de l'Afrique de l'Est et de l'Asie occidentale. Depuis mars 2013, aucune saisie d'héroïne n'a été effectuée en mer en Afrique de l'Ouest. En revanche, 58 kg destinés au Nigéria via le Bénin ont été saisis au port de Karachi (Pakistan), ce qui correspond aux données antérieures indiquant que le Bénin est utilisé comme pays de transit de l'héroïne destinée au Nigéria. D'autres saisies d'héroïne à destination de l'Afrique de l'Ouest, notamment le Bénin et le Ghana, réalisées dans des ports pakistanais, ont également été signalées à l'ONUDC par le service mixte de contrôle portuaire du Pakistan.

9. Enfin, les données collectées depuis mars 2013 indiquent que la production et le trafic des stimulants de type amphétamine restent une préoccupation en Afrique de l'Ouest, le nombre des saisies de méthamphétamine signalées à l'ONUDC par les autorités nationales de la région étant en augmentation. Des passeurs voyageant par avion avec de la méthamphétamine ont souvent été arrêtés, en particulier au Bénin, au Ghana, au Nigéria et au Togo. En 2013, environ 1 370 kg de stimulants de type amphétamine ont été saisis en Afrique de l'Ouest, soit une augmentation de près de 480 % par rapport à 2012, les saisies opérées en Côte d'Ivoire représentant 90 %. L'interception en 2013 d'une quantité totale de 1 250 kg d'amphétamine par les autorités de Bouaké (Côte d'Ivoire) laisse penser qu'il existe des laboratoires de production de stimulants de type amphétamine dans le pays.

Comme l'a signalé l'Organisation mondiale des douanes dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), entre janvier et août 2014, 67 kg de méthamphétamine au total ont été saisis à l'aéroport international de Lagos, alors que 226 kg d'éphédrine en provenance de Chine étaient saisis à l'aéroport de Cotonou (Bénin). En octobre 2014, environ 200 kg de méthamphétamine en provenance du Bénin ont été saisis à l'aéroport international de Johannesburg (Afrique du Sud).

III. Politiques et activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources menées par l'ONUDC

A. Appui aux politiques

10. L'ONUDC a apporté son appui à la CEDEAO dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan d'action régional, qui, en définissant les priorités en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest pour la période 2016-2020, constituera un cadre stratégique important pour l'exécution des activités de l'ONUDC dans la région. L'élaboration du nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO a été lancé à la dixième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue que les États membres de la CEDEAO ont tenue à Cotonou (Bénin) du 28 au 31 janvier 2014. Le Plan doit couvrir les domaines thématiques suivants: a) renforcement de l'engagement politique de la CEDEAO, y compris grâce à l'allocation par ses États membres de ressources suffisantes dans leurs budgets nationaux; b) amélioration de l'efficacité de la coopération nationale et régionale en matière de détection et de répression du trafic de drogues et de la criminalité organisée; c) mise en place de systèmes de justice pénale appropriés, adéquats et efficaces; d) réduction efficace et durable de la demande par la prévention de l'usage illicite de drogues, le traitement de la toxicomanie et la réadaptation; et e) création d'un système viable de collecte de données valables et fiables pour surveiller le trafic de drogues, la criminalité organisée et l'usage illicite de drogues. Sur cette base, l'ONUDC a contribué à l'élaboration d'un cadre logique pour le nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO, à l'occasion de la réunion d'experts organisée par la CEDEAO à Abuja du 1^{er} au 3 juillet 2014. Un nouveau programme régional de l'ONUDC couvrant la période 2016-2020 est également en cours d'élaboration pour prendre en compte l'actualisation des objectifs.

B. Activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources

11. Depuis mars 2013, l'ONUDC a organisé ou apporté son concours à l'organisation d'un certain nombre d'activités de sensibilisation et de mobilisation de ressources visant à accompagner la mise en œuvre de son programme régional et du Plan d'action régional de la CEDEAO.

12. En collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et du Président de la Commission de la CEDEAO, le Directeur de l'ONUDC a coprésidé, le 28 octobre 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire), une table ronde de donateurs de haut niveau sur le

contrôle des drogues et la prévention de la criminalité en Afrique de l'Ouest. Cette manifestation a permis à la communauté internationale de renouveler son appui, y compris son appui financier, au Plan d'action régional de la CEDEAO.

13. Le 18 décembre 2013, à l'occasion d'une réunion sur la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel organisée par la Présidence française du Conseil de sécurité, le Directeur exécutif de l'ONUDC, passant brièvement en revue les activités que mène l'ONUDC en Afrique de l'Ouest, a appelé l'attention sur la responsabilité commune des États Membres dans la lutte contre les trafics illicites, la criminalité transnationale organisée, la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme dans la région. Le rapport du Secrétaire général sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel², établi par l'ONUDC et le Département des affaires politiques conformément à la Déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée le 21 février 2012, a été présenté à cette occasion. Il contient des recommandations détaillées sur les mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues devant faire partie intégrante des efforts déployés en Afrique de l'Ouest dans les domaines de la sécurité, du développement, de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit.

14. L'ONUDC a également mené des activités spécifiques de mobilisation de ressources en faveur de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, fruit d'un effort conjoint de l'ONUDC, du Département des affaires politiques, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Département des opérations de maintien de la paix et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Le 28 janvier 2014, le Directeur exécutif de l'ONUDC, en concertation avec le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, a adressé une lettre aux États Membres dans laquelle il les invitait à continuer d'apporter leur appui à l'Unité sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Créée dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, l'Unité a été reconnue par les partenaires nationaux et internationaux comme devant jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et de la sécurité dans le pays au terme du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone le 31 mars 2014. Du fait de l'impulsion dont a bénéficié l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest par la reconnaissance de sa pertinence en Sierra Leone et le regain d'intérêt qu'elle a suscité au plus haut niveau politique en Côte d'Ivoire en octobre 2013 à la table ronde susmentionnée, une conférence des donateurs de haut niveau a été organisée à New York le 22 mai 2014 par l'ONUDC, en coordination avec les autres partenaires de l'Initiative. Cette conférence a permis d'accroître la visibilité de l'Initiative et de mobiliser de nouveaux donateurs.

15. Les 8 et 9 juillet 2014, le Directeur exécutif de l'ONUDC a effectué une mission conjointe au Mali avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Comme l'ONUDC avait repris ses interventions au Mali en juin 2014, la mission constituait une bonne occasion pour appeler l'attention sur la priorité que donne l'Organisation des Nations Unies à la sécurité du pays, s'assurer aussi l'engagement renouvelé des plus hautes autorités en faveur du Plan d'action

² S/2013/359.

régional de la CEDEAO et resserrer les liens entre l'ONUDC, les donateurs et les partenaires.

16. Avec l'appui de partenaires régionaux et internationaux, l'ONUDC a mobilisé environ 31 millions de dollars en 2013 et 2014 pour l'Afrique de l'Ouest, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux années précédentes. Cette évolution positive peut s'expliquer par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources axée sur les initiatives intégrées ayant une portée géographique large. Cette approche a été suivie, en particulier, lors de la table ronde des donateurs de haut niveau tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2013, où ont été présentés dans leurs grandes lignes le Plan d'action régional de la CEDEAO, la contribution de l'ONUDC à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour la région du Sahel, l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest et la stratégie du golfe de Guinée contre la criminalité maritime. La liste des donateurs de l'Afrique de l'Ouest (y compris les contributeurs dans le cadre de projets mondiaux) s'est élargie depuis mars 2013 et comprend désormais l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Brésil, Cabo Verde, le Canada, la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Israël, l'Italie, le Japon, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie, ainsi que l'Union européenne, le Fonds de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Fonds de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) pour le développement international. Les fonds ont été largement mobilisés pour les sous-programmes du programme régional de l'ONUDC relatifs à la lutte contre la criminalité organisée, le trafic illicite de drogues et le terrorisme (environ 22 millions de dollars) et au renforcement de la justice et de l'intégrité (environ 7 millions de dollars). Il a toutefois été plus difficile de mobiliser des donateurs pour les sous-programmes "amélioration de la santé et de la prévention de la toxicomanie" et "promotion de la sensibilisation et de la recherche" (moins d'un million de dollars pour chacun). Il en est de même pour les programmes nationaux intégrés. Fin 2012, le Nigéria a reçu près de 120 millions de dollars de l'Union européenne pour financer trois grands projets nationaux sur la lutte contre les drogues et la criminalité organisée connexe.

IV. Coordination et partenariats

A. Coopération et coordination avec d'autres organismes des Nations Unies

17. Dans le cadre des efforts qu'il mène pour accompagner la CEDEAO et ses États membres dans la lutte contre le problème de la drogue, l'ONUDC a continué d'aider à améliorer la coopération et la coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies. L'un des faits majeurs intervenus depuis mars 2013 à cet égard a été la contribution de l'ONUDC à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel que le Conseil de sécurité, par sa résolution 2056 (2012), a prié le Secrétaire général d'arrêter. La stratégie intégrée, axée sur les questions clefs de sécurité, de gouvernance et de résilience, a été adoptée par le Conseil de sécurité le 26 juin 2013. En mai 2014, Hiroute Guebre Sellassie, succédant à Romano Prodi comme Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel, a été chargée de

coordonner la mise en œuvre de la stratégie intégrée. L'ONUSD a fait de sa contribution à cette initiative à l'échelle du système des Nations Unies une priorité. Il copréside le groupe de travail sur la sécurité mis sur pied dans ce cadre et siège au groupe de travail sur la gouvernance. Pour avoir été activement impliqué dans l'élaboration de la stratégie intégrée, il compte participer aussi efficacement que possible à sa mise en œuvre et à cette fin, il y a consolidé sa contribution, notamment en faisant porter l'essentiel de son action sur le renforcement des capacités de justice pénale pour lutter, de manière intégrée, contre le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Le 14 juin 2013 à Ouagadougou, le document a été adopté au niveau technique par les pays concernés (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger et Tchad). Le processus politique d'approbation est en cours et les ministres de tous les pays participants ont signé le document.

18. L'ONUSD a continué à participer activement à d'autres initiatives interinstitutions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Sous les auspices du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement, le centre de coordination mondial pour les activités policières, judiciaires et pénitentiaires a été lancé en 2012 pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de pouvoir pallier l'insuffisance critique des capacités civiles au lendemain des conflits. L'ONUSD a participé, du 26 janvier au 6 février 2014, à une mission du centre de coordination mondial en Guinée sur l'évaluation et la programmation dans le domaine de la justice. Il a également pris part, du 6 au 16 février 2014, à une mission d'évaluation du centre de coordination mondial au Mali dont l'un des résultats a été la formulation d'un plan sectoriel dans le domaine de la justice, axé sur la lutte contre la criminalité organisée et la mobilisation de compétences spécialisées de l'ONUSD à cette fin. L'ONUSD est en outre resté membre actif de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, établie en 2007 pour promouvoir une approche intégrée, globale et cohérente du système des Nations Unies dans ce domaine. Depuis mars 2013, il participe aux travaux de l'Équipe spéciale en Guinée, Guinée-Bissau et Sierra Leone, essentiellement dans le cadre de l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest. Du 3 au 14 novembre 2014, il a pris part à la mission d'évaluation stratégique interinstitutions entreprise en Guinée-Bissau pour examiner de manière approfondie le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et veiller à ce qu'il concorde avec les priorités définies par le nouveau Gouvernement, conformément à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité. Le rapport de la mission, qui a été finalisé, sera intégré dans le rapport que le Secrétaire général est prié de soumettre conformément à la résolution 2157 (2014) du Conseil de sécurité.

19. La coordination interinstitutions au niveau national est également restée un objectif important pour l'ONUSD, notamment pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Afrique de l'Ouest, des activités menées au titre de l'initiative "Unis dans l'action" au Bénin, au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, en Sierra Leone et au Togo, et des activités des missions et bureaux intégrés opérationnels dans la région, à savoir l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Mission des Nations Unies au Libéria et le Bureau

intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. En particulier, la reprise des interventions de l'ONUSD au Mali a été facilitée par l'appui que lui a apporté la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Pour assurer une pleine coordination et générer des synergies, les fonctionnaires de l'ONUSD font partie de l'équipe spécialisée affectée à la lutte contre les stupéfiants et la criminalité organisée au sein des services de la Mission chargés des questions de police. Au vu de cette expérience positive, l'idée d'intégrer ces objectifs spécifiques dans les mandats des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, et de mettre à contribution les experts de l'ONUSD dans ces domaines, suscite de plus en plus l'appui de la communauté internationale et pourrait se concrétiser dans d'autres pays. L'ONUSD a pris contact avec le Département des opérations de maintien de la paix pour de futurs plans à cet égard.

20. Par ailleurs, l'attachement de l'ONUSD à la coordination interinstitutions en Afrique de l'Ouest a continué de se manifester aux niveaux de programmes et de projets mis en œuvre dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives régionales et mondiales conjointes comme l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUSD et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP) de l'ONUSD, de l'OMD et d'INTERPOL, et le Programme commun de traitement et de prise en charge des toxicomanes mis en œuvre par l'ONUSD et l'Organisation mondiale de la Santé.

B. Partenariats

21. L'ONUSD a en outre collaboré avec de nombreux partenaires régionaux et internationaux pour lutter contre le problème mondial de la drogue en Afrique de l'Ouest. Outre sa participation directe à la mise en œuvre opérationnelle du Plan d'action régional de la CEDEAO, il a continué d'apporter son concours à l'exécution du Plan d'action sur la lutte contre la drogue (2013-2017) de l'Union africaine, qui définit le cadre stratégique et politique d'ensemble pour s'attaquer à cette question sur le continent. D'autre part, il a contribué à l'élaboration des stratégies de l'Union africaine sur la prévention de la corruption, du trafic des armes à feu, la sécurité des contrôles aux frontières et la sécurité maritime, s'appuyant en cela sur les résultats du projet conjoint ONUDC-Commission de l'Union africaine (2009-2011) qui visait à soutenir l'application du Plan d'action révisé sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2007-2012).

22. Le donateur le plus important du programme de l'ONUSD pour l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, a également joué un rôle clef dans les efforts de sensibilisation, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques entrepris par la communauté internationale pour lutter contre le problème de la drogue en Afrique de l'Ouest. Le partenariat entre l'ONUSD et l'Union européenne est resté particulièrement actif en Afrique de l'Ouest. La coopération dans la région a été examinée au cours des neuvième et dixième réunions annuelles ONUDC-Union européenne de hauts responsables tenues respectivement le 23 octobre 2013 à Bruxelles et le 1^{er} décembre 2014 à Vienne. L'appui à l'Afrique de l'Ouest était également au menu du déjeuner qu'a donné la Présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne le 7 novembre 2013 à Vienne et auquel ont assisté tous les

ambassadeurs des États membres de l'Union européenne, l'Ambassadeur de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et le Directeur exécutif de l'ONUDC. La visite à Vienne du Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel le 13 janvier 2014 a été une occasion de plus d'avoir un échange de vues fructueux avec le Directeur exécutif sur les actions prioritaires à mener pour le Sahel. Le 3 novembre 2014 à Vienne, le Directeur exécutif et le nouveau commissaire de la Commission européenne chargé de la coopération internationale et du développement ont réaffirmé leur attachement à la coopération entre l'ONUDC et l'Union européenne, notamment en Afrique de l'Ouest. Enfin, les représentants de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et pour le Nigéria se sont rendus un certain nombre de fois à Bruxelles pour un échange de vues avec leurs homologues de l'Union européenne sur l'intégration ou l'harmonisation de l'appui dans la région.

23. Comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport du 17 juin 2013 sur la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite de drogues en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, l'ONUDC a poursuivi, à différents niveaux, sa collaboration avec la société civile pour lutter contre le problème de la drogue en Afrique de l'Ouest. Au niveau des projets, il collabore étroitement avec des organisations non gouvernementales sur le terrain. En particulier, en 2013 et 2014, dans le cadre de l'Initiative mondiale de l'ONUDC pour les jeunes, qui vise à permettre aux jeunes de devenir actifs à l'école et au sein de leur communauté, et aux groupes de jeunes de prévenir l'usage illicite de substances, quatre projets d'organisations non gouvernementales ont bénéficié de petites subventions au Nigéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Dans le cadre du projet mondial sur la prévention du VIH/sida, le traitement, les soins et le soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant en milieu carcéral, mené conjointement par l'ONUDC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, des organisations non gouvernementales s'emploient activement à promouvoir des activités dans ce domaine au Nigéria. Sur le front de la sensibilisation, l'ONUDC et une association nigériane d'inspiration religieuse ont organisé conjointement une manifestation le 26 juin 2014 à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues. Pour ce qui est de la communication et de la recherche, le 19 mars 2014, le Directeur exécutif de l'ONUDC a participé à une manifestation parallèle sur le trafic et la consommation de drogues en Afrique de l'Ouest organisée en marge de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants par l'International Drug Policy Consortium et la Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues. Les résultats du rapport intitulé *Not Just in Transit: Drugs, the State and Society in West Africa* (Pas seulement en transit: les drogues, l'État et la société en Afrique de l'Ouest), publié en juin 2014 par la Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues et auquel l'ONUDC a contribué, ont été présentés à cette occasion.

V. Activités nationales et régionales de coopération technique menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour soutenir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et ses États membres

24. Établi en pleine concertation avec la CEDEAO, ses États membres et d'autres partenaires, le programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest constitue le cadre stratégique et programmatique de toutes les activités que mène l'ONUDC dans la région. Articulé autour de quatre sous-programmes thématiques et associant des objectifs nationaux et régionaux, il préconise une approche globale et équilibrée du problème de la drogue en Afrique de l'Ouest. Un nouveau programme régional de l'ONUDC, en cours d'élaboration pour la période 2016-2020 en consultation avec tous les acteurs, devrait être finalisé d'ici à fin 2015. Il prendra en compte les priorités énoncées dans le nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO 2016-2020, ainsi que les conclusions de l'évaluation indépendante en cours du programme régional actuel.

A. Le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée qui y est associée

25. La lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée qui y est associée est un objectif central du programme régional actuel de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier de son sous-programme consacré à la lutte contre la criminalité organisée, le trafic illicite et le terrorisme et de son sous-programme sur le renforcement de la justice et de l'intégrité, dans lequel l'accent est placé sur la promotion de la coopération internationale en matière pénale. En 2012, le Secrétaire général a appelé l'ONUDC à conjuguer ses efforts à ceux d'autres organismes des Nations Unies pour élaborer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et l'occasion lui a été donnée de préciser et de recentrer ses priorités dans la région. L'ONUDC a apporté une contribution à la Stratégie intégrée dans laquelle il a plaidé en faveur de la mise en place de systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables dans la région du Sahel pour lutter contre les trafics illicites, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption selon une approche multidisciplinaire et intégrée. Un certain nombre de rapports de recherche, dont ceux établis par l'ONUDC, ont souligné les liens étroits qui existent entre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée dans la région du Sahel. La contribution de l'ONUDC, non seulement lui permet d'adapter ses priorités à l'évolution rapide des conditions de sécurité au Sahel, mais reconnaît aussi la nécessité d'apporter des réponses interrégionales en regroupant dans un cadre commun les pays d'Afrique de l'Ouest et ceux d'Afrique du Nord. Les activités menées dans le cadre de la contribution de l'ONUDC se concentrent sur le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, mais elles intègrent également des pays voisins comme l'Algérie, la Libye et le Maroc. La contribution est devenue une initiative phare de l'ONUDC en Afrique de l'Ouest, qui lui a permis d'être reconnu par les partenaires nationaux et internationaux comme un acteur clef dans la région, de susciter davantage de soutiens de la part des donateurs et d'insuffler une dynamique à ses activités intégrées dans la région.

1. Établir des cadres de coopération régionale et les renforcer

26. Le soutien que l'ONUDC apporte à la CEDEAO et à ses États membres pour lutter en Afrique de l'Ouest contre le trafic de drogues illicites et la criminalité organisée qui y est associée vise principalement à renforcer la coopération régionale et internationale. À cet égard, des mesures concrètes et importantes ont été prises depuis mars 2013 pour établir des cadres de coopération régionale et les renforcer.

27. Le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée a été lancé en mai 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec le soutien de l'ONUDC. Il a pour but de renforcer les capacités des autorités centrales chargées de préparer et de recevoir les demandes d'entraide judiciaire et d'extradition liées à des infractions graves et à la criminalité organisée. Tous les États membres de la CEDEAO participent à ce réseau, qui mène également ses activités en coordination avec des entités régionales compétentes comme la Cour de justice de la CEDEAO et l'Association des procureurs d'Afrique. Des réunions semestrielles permettent aux membres de partager leurs expériences, les meilleures pratiques et des informations sur leurs systèmes juridiques respectifs. Le réseau propose également des formations pratiques sur la coopération judiciaire. Des réunions régionales ont été tenues à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 28 au 30 mai 2013, à Praia, du 12 au 14 novembre 2013 et à Ouagadougou du 27 au 29 mai 2014. Le réseau a déjà obtenu des résultats tangibles pour ce qui est de faciliter la coopération entre pays membres dans certaines affaires de criminalité transnationale organisée et permis aux pays de déterminer leurs besoins en matière d'assistance.

28. La plate-forme judiciaire régionale des pays du Sahel, créée en juin 2010 avec le soutien de l'ONUDC, est composée de points focaux nationaux du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal³. Elle a continué de mener des activités visant à faciliter l'extradition et l'entraide juridique à l'échelle sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et la prévention du terrorisme. Depuis mars 2013, une réunion plénière annuelle s'est tenue à Nouakchott du 28 au 30 octobre 2013, et une autre à Bamako du 17 au 20 novembre 2014. Tout comme le Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, la plate-forme a réussi à mobiliser les pays du Sahel et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la coopération sous-régionale.

29. La création du Réseau interagences d'Afrique de l'Ouest en matière de recouvrement d'avoirs a été approuvée, avec le soutien de l'ONUDC, à un atelier régional tenu à Saly (Sénégal) du 24 au 28 mars 2014 et le réseau a été officiellement lancé à la deuxième conférence du réseau, à Accra, du 24 au 26 novembre 2014. S'inspirant de l'expérience du Réseau CAMDEN regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs et du Réseau regroupant les autorités d'Afrique australe compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, le réseau d'Afrique de l'Ouest offre à ses membres des conseils et des orientations par le biais de points focaux désignés à cette fin, soutient les formations en matière de confiscation d'avoirs, encourage les échanges de meilleures pratiques et facilite les demandes de coopération opérationnelle. Il vise également à nouer des rapports

³ Le Sénégal est devenu membre de la plate-forme judiciaire régionale des pays du Sahel en novembre 2014. Le Tchad est membre observateur.

informels entre les points focaux afin de faciliter la coopération internationale en matière de recouvrement d'avoirs.

2. Renforcer les capacités nationales de coopération régionale et internationale

30. L'ONUDC a continué de soutenir, par le biais de plusieurs projets interdépendants, le renforcement des capacités de coopération régionale et internationale de toute une série d'entités chargées au plan national de la détection et de la répression, et de la justice pénale en Afrique de l'Ouest.

31. Les premières activités menées dans le cadre de la contribution de l'ONUDC à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ont consisté à entreprendre des missions d'évaluation de besoins et à instaurer des relations de travail avec les gouvernements. Suivant l'approche multidisciplinaire adoptée dans le cadre de la contribution, l'ONUDC a également commencé à soutenir les pays du Sahel et certains pays voisins dans la prévention du terrorisme, la lutte contre le trafic d'armes à feu, le contrôle des frontières ainsi que les services de justice pénale et de criminalistique.

32. Depuis mars 2013, l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest a enregistré d'importants faits nouveaux stratégiques qui se sont traduits par un accroissement des résultats opérationnels. Sa dimension régionale a été réaffirmée. Jusqu'en 2013, elle a apporté son assistance par le biais de projets nationaux distincts en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone. Le 29 octobre 2013, le Comité politique de haut niveau de l'Initiative a adopté une nouvelle approche régionale; tout en continuant de mettre en place des unités de lutte contre la criminalité transnationale dans les pays bénéficiaires et de les rendre opérationnelles, l'Initiative a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale entre les autorités chargées de la détection et la répression. Depuis 2013, elle s'est également élargie à la Côte d'Ivoire. Des unités de lutte contre la criminalité transnationale sont à présent pleinement opérationnelles au Libéria et en Sierra Leone, et plusieurs initiatives de coordination et d'échange d'informations ont été menées entre elles. Des résultats très appréciables ont été obtenus en ce qui concerne les arrestations, les condamnations et les saisies de drogue grâce, entre autres, à des opérations conjointes. Par exemple, l'unité sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale a joué un rôle central dans une opération internationale qui a abouti à la saisie de plus de 17 tonnes de haschich (résine) en mars 2014. L'importance du rôle qu'a joué cette unité pendant la période de transition qui a suivi la fermeture du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone a été amplement reconnue par les partenaires nationaux et internationaux et particulièrement soulignée par le Chef du Bureau à la cérémonie de clôture le 5 mars 2014. L'épidémie d'Ébola en Afrique de l'Ouest a rendu difficile le renforcement des unités de lutte contre la criminalité transnationale du Libéria et de la Sierra Leone, tâche que les partenaires de l'Initiative espèrent reprendre dès que possible. En Côte d'Ivoire, depuis que le Gouvernement a appelé à mettre immédiatement en œuvre l'Initiative dans le pays en octobre 2013, des progrès considérables ont été obtenus. Avec le soutien des partenaires de l'Initiative, un décret portant création d'une unité de lutte contre la criminalité transnationale en Côte d'Ivoire a été adopté le 5 novembre 2014. En Guinée-Bissau, la mise en œuvre de l'Initiative a été entravée par les difficultés politiques et les conditions de sécurité précaires qu'a connues le pays au lendemain du coup d'État de 2012. Après

les élections générales et présidentielles de mai et juin 2014, les partenaires de l'Initiative se sont employés avec les nouvelles autorités de Guinée-Bissau à faire avancer le projet. En particulier, sur invitation du Premier Ministre et du Président du Parlement, l'ONUDC a rencontré les parlementaires et les membres du Gouvernement du 24 au 27 octobre 2014 pour relancer la coopération dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues et de la prévention de la corruption et du terrorisme. En Guinée, certes, les autorités nationales se sont engagées à maintes reprises à combattre le crime organisé, notamment à une réunion entre le représentant régional de l'ONUDC et le Président de la Guinée en janvier 2014, mais il s'est avéré difficile de mettre en œuvre l'Initiative en raison du manque de financement et, plus récemment, de l'épidémie d'Ébola.

33. L'ONUDC, avec le soutien des partenaires internationaux, a continué de prêter son assistance à la CEDEAO et à ses États membres dans le domaine du contrôle des frontières, en particulier au titre du Programme de contrôle des conteneurs et du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP). Dans le cadre du Programme de contrôle des conteneurs, des services pluri-institutionnels mixtes de contrôle portuaire ont été créés au Bénin, au Cabo Verde, au Ghana, au Sénégal et au Togo, et on constate une amélioration croissante des résultats en matière de saisie de drogues. En particulier, depuis le lancement du Programme de contrôle des conteneurs, un total d'une tonne de cocaïne a été saisi en Afrique de l'Ouest. Le projet AIRCOP vise quant à lui à renforcer les capacités en matière d'interception de drogues dans certains aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes. Il met en place des équipes conjointes d'interception dans les aéroports internationaux et les relie à des bases de données en matière de détection et de répression et à des réseaux de communication au niveau international afin de permettre l'échange en temps réel d'informations opérationnelles pour intercepter les cargaisons illicites. Des équipes de ce type sont actuellement opérationnelles au Bénin, au Cabo Verde, en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria, en République dominicaine, au Sénégal et au Togo et, début 2015, elles seront mises en place au Cameroun, en Guinée-Bissau, en Jamaïque, au Niger et au Panama. De 2011 à 2014, une formation a été dispensée dans le cadre du projet AIRCOP à 461 fonctionnaires, et des résultats très prometteurs ont été obtenus en ce qui concerne les saisies: 454 kg de cocaïne, 276 kg de cannabis, 59 kg d'héroïne, 181 kg de méthamphétamine et 1 396 kg de médicaments de contrefaçon. Un total de 196 saisies et 228 arrestations ont eu lieu. L'opération COCAIR IV, organisée conjointement par l'OMD, l'ONUDC et INTERPOL entre septembre et novembre 2013, qui associait les équipes conjointes d'interception dans les aéroports et d'autres unités de détection et de répression de 27 pays, a obtenu des résultats non négligeables: un total de 1 724 kg de drogues illicites en 98 saisies.

34. L'ONUDC continue de fournir une assistance technique à différents États membres de la CEDEAO par le biais de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme. En 2013 et en 2014, outre la création du Réseau interagences d'Afrique de l'Ouest en matière de recouvrement d'avoirs, plusieurs activités de sensibilisation et de formation ont été organisées dans la région et un rapport sur la saisie, la confiscation et la gestion du produit du crime en Afrique de l'Ouest a été achevé; il a servi de base à l'atelier régional précédemment mentionné qui s'est tenu à Saly (Sénégal) en mars 2014. De plus, grâce à l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés, lancée conjointement par la Banque mondiale et l'ONUDC, le Sénégal a reçu une

assistance spécifique afin d'améliorer sa capacité à mener des activités de recouvrement d'avoirs.

3. Encourager l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales

35. Le programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest a été établi pour comprendre, d'une part, des sous-programmes visant des objectifs régionaux, d'autre part, des programmes nationaux intégrés prenant en compte les situations spécifiques de chaque pays et constituant les éléments de base des sous-programmes du programme régional. Les programmes nationaux intégrés sont établis en fonction des cadres de développement définis par les gouvernements avec le soutien de l'ONUDC selon une démarche participative. Ils couvrent tous les domaines thématiques du programme régional de l'ONUDC. Bien qu'il se soit avéré difficile d'élaborer des programmes nationaux intégrés pour tous les pays concernés par le programme régional, principalement en raison de la priorité accordée par les donateurs aux activités régionales, l'ONUDC a néanmoins pu aider plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à concevoir et à mettre en œuvre leurs stratégies nationales de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Le Nigéria a reçu un appui pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre les drogues. Des programmes nationaux intégrés ont également été adoptés par le Burkina Faso, le Cabo Verde, le Ghana, le Mali et le Togo, cependant que le Bénin progressait bien dans la finalisation de son programme national intégré.

36. Le programme national intégré du Mali a été adopté en février 2010. Avant sa suspension due à l'éclatement du conflit dans le pays en 2012, le Mali recevait le soutien de l'ONUDC sous diverses formes dans les domaines du contrôle des frontières, de la prévention du terrorisme, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, de la criminalistique, de la lutte contre le trafic des personnes et de la réduction de la demande de drogues. Dans le cadre de sa contribution à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et avec le soutien politique et logistique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, l'ONUDC a repris ses activités directes dans le pays en juin 2014. Un spécialiste de la détection et de la répression et de la justice pénale a commencé à aider le Gouvernement malien à réorganiser les services de sécurité chargés de lutter contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. L'ONUDC a également commencé à conseiller les hauts responsables des services de détection et de répression et à soutenir le renforcement des capacités en matière d'enquêtes sur les scènes de crime et la criminalistique.

37. L'ONUDC a soutenu la mise en œuvre des programmes nationaux intégrés du Togo et du Cabo Verde par des projets spécifiques lancés respectivement en 2011 et en 2012. Au Cabo Verde, un plan sur l'intégrité a été mis au point par le Ministère de l'intérieur; depuis mars 2013, des praticiens du système de justice pénale et des agents de détection et de répression ont été formés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la police de proximité, la conduite d'enquêtes criminelles, la criminalistique et l'instruction d'enquêtes et de poursuites concernant le trafic de personnes. Alors que les activités menées par l'ONUDC dans le cadre du programme national intégré du Togo ont avant tout porté sur le renforcement des capacités nationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le

financement du terrorisme, depuis 2012, elles portent essentiellement sur la réduction de la demande de drogues.

38. Avec le soutien financier de l'Union européenne, un certain nombre de projets nationaux sont mis en œuvre au Nigéria dans le cadre du programme régional de l'ONUDC. Outre des projets spécifiquement consacrés à la prévention de la corruption, la lutte contre le trafic de personnes et le trafic illicite de migrants et la promotion de l'appareil judiciaire, l'ONUDC a mis en œuvre un projet intégré visant à soutenir les efforts déployés par le Nigéria pour lutter contre la production, le trafic et la consommation de drogues et pour mettre un frein à la criminalité organisée. Au titre de ce projet, il a aidé le comité interministériel nigérian de lutte contre la drogue à élaborer le plan directeur national de lutte contre les drogues pour la période 2015-2019, qui prévoit une feuille de route pour tous ceux qui contribuent à supprimer l'offre et à réduire la demande de drogues. Au titre de ce projet, une évaluation institutionnelle du Service nigérian de détection et de répression des infractions liées à la drogue a également été menée. C'est sur la base de cette évaluation qu'ont été conçus un programme de 12 mois visant à promouvoir l'usage préventif du renseignement et des activités de formation à grande échelle pour les agents des services de détection et de répression.

B. Prévention de l'usage illicite de drogues, traitement et réadaptation des toxicomanes

39. Ces dernières années, l'usage illicite de drogues est devenu une source de préoccupation croissante en Afrique de l'Ouest. En raison de l'augmentation du trafic de cocaïne dans la région et, par suite, de la disponibilité de drogues illicites dans les rues, de nouveaux marchés de consommateurs se sont créés et se multiplient. Ces tendances confirment la pertinence, face au problème de la drogue, d'une approche intégrée, traitant simultanément les questions de l'offre et de la demande, comme le préconisent la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans ce contexte, l'un des quatre sous-programmes du programme régional de l'ONUDC est consacré à la prévention de l'usage de drogues et à la santé; de même, tous les programmes nationaux intégrés et toutes les stratégies nationales ont adopté une approche intégrée et ont une composante importante relative à la réduction de la demande de drogues. L'ONUDC a fourni une assistance à l'Afrique de l'Ouest dans ce domaine par le biais des projets nationaux pour le Cabo Verde, le Nigéria et le Togo et des projets mondiaux suivants: "Treating drug dependence and its health consequences" ("Traiter la toxicodépendance et ses conséquences sur la santé"), Treatnet Phase II; Programme commun ONUDC-OMS de traitement et de prise en charge des toxicomanes; Programme visant à prévenir et traiter le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus et à leur apporter soins et soutien; et Programme de prévention de l'usage illicite de drogues et de traitement des troubles liés à l'usage de drogues destiné aux enfants et adolescents à risque.

40. Dans le cadre de Treatnet Phase II, une évaluation rapide de la consommation de drogues et les efforts de prévention et de traitement déployés pour y remédier a été menée dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest en 2013. Ces évaluations ont mis en évidence le manque d'informations fiables sur la consommation de drogues et

l'absence de traitement et de prise en charge de la toxicomanie sur des bases scientifiques dans la région. Selon d'autres conclusions, bien que le cannabis soit à l'origine de la plupart des demandes de traitement, de nombreux patients ne demanderaient à être traités ou ne seraient envoyés en traitement (principalement dans des hôpitaux psychiatriques) qu'après avoir déjà souffert de troubles graves liés à la consommation de drogues. Ces conclusions ont fait ressortir la nécessité de rendre plus accessibles les services de traitement et d'intégrer les dépistages, les évaluations et les interventions ponctuelles dans les systèmes sanitaires et sociaux de la région.

41. Depuis novembre 2012, le programme national intégré du Togo s'est concentré sur le traitement de la toxicomanie et la prévention de l'usage illicite de drogues en organisant des activités de prévention dans le système scolaire et le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Un centre national de référence sur l'addictologie et une unité de traitement de la dépendance ont été créés en février 2013 à l'Université de Lomé. Un soutien a également été fourni pour l'ouverture de services de traitement dans un établissement de santé au centre du Togo. En août 2013, une évaluation des services de traitement de la toxicomanie du pays a été menée en coopération avec la commission nationale de lutte contre les drogues. Afin de sensibiliser les jeunes à Lomé aux risques que comporte l'usage illicite de drogues, 65 enseignants ont reçu une formation en octobre 2013 sur les conséquences sanitaires de l'usage illicite de drogues et sur la prévention de la toxicomanie en milieu scolaire. Des sessions de formation de formateurs sur les approches du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques ont également été dispensées à des professionnels togolais de la santé en mars 2013.

42. Au Nigéria, le projet de plan directeur national de lutte contre les drogues pour la période 2015-2019 prend pleinement en compte la prévention et le traitement de la toxicomanie et la réadaptation des toxicomanes dans la stratégie plus large de lutte contre le problème de la drogue. Le soutien fourni comporte notamment des activités de renforcement des capacités dans des établissements pilotes de réadaptation des toxicomanes et des centres régionaux de formation à la lutte contre la drogue, une évaluation des centres de conseil sur les drogues du Service national de détection et de répression des infractions liées à la drogue, la formation des conseillers du Service et l'évaluation et le renforcement des services de réadaptation des toxicomanes proposés par les prisons nigérianes. Le soutien porte également sur l'élaboration d'une stratégie pour aider directement les organisations de la société civile qui travaillent à la prévention, au traitement et à la prise en charge de la toxicomanie, sur la mise en place d'un système pour améliorer la collecte de données et la communication d'informations régulières pour le traitement de la toxicomanie, et sur l'élaboration de stratégies pilotes fondées sur des données factuelles pour la prévention de la toxicomanie dans les communautés, les écoles et les familles. Le projet mondial de l'ONUSIDA visant à prévenir et à traiter le VIH/sida chez les toxicomanes et les détenus et à leur fournir des soins et une assistance a également mené des activités au Nigéria, en particulier dans les domaines de l'examen des questions juridiques et des politiques, de la collaboration avec la société civile et de la formation des agents des services de détection et de répression.

43. Conformément aux objectifs définis dans le programme national intégré du Cabo Verde, un groupe de coordination nationale a été établi et des activités ont été lancées le 30 septembre 2013. L'ONUDC a soutenu l'élaboration d'un nouveau projet de statut de la Commission nationale de coordination de la lutte contre les drogues et des activités prioritaires à mener dans le domaine du traitement et de la prise en charge des toxicomanes ont été définies en collaboration avec le Gouvernement. Deux enquêtes pilotes, l'une sur la prévalence de l'usage de substances psychoactives dans la population générale et l'autre sur la prévalence de substances psychoactives chez les élèves du secondaire, ont été présentées au public, respectivement en avril et en juin 2013. L'ONUDC et les autorités nationales de lutte contre les drogues ont créé à titre expérimental un centre polyvalent dans un quartier à risque de Praia en janvier 2013. Des formations sur le traitement et la réinsertion sociale des toxicomanes ont été dispensées à environ 300 participants, dont des employés des organisations locales et des prisons, des détenus et des professionnels de la santé, depuis octobre 2013. En 2013 et en 2014, au Libéria et en Sierra Leone, des activités de sensibilisation – marches contre la drogue, allocutions et débats publics, manifestations culturelles, distribution de matériel de promotion – ont été organisées en collaboration étroite avec le Gouvernement caboverdien à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues.

44. En Côte d'Ivoire, un soutien a été fourni pour la mise en œuvre d'un programme de dépistage, d'évaluation, d'intervention ponctuelle, de soins ambulatoires et d'orientation à l'Institut de santé publique d'Abidjan. L'accès à ce programme sera proposé gratuitement ou à un coût abordable pour les plus démunis. Des sessions de formation de formateurs sur les approches du traitement et de la prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques ont été dispensées à des professionnels ivoiriens de la santé en août 2014. L'ONUDC et l'OMS soutiennent également l'élaboration d'une loi sur le traitement comme alternative aux sanctions pénales pour les personnes souffrant de troubles liés à la consommation de drogues qui ont commis des infractions non violentes.

45. Au Sénégal ont été créés un observatoire national des drogues destiné à rassembler des données sur la demande de drogues et les besoins de traitement et le premier centre spécialisé de traitement de l'héroïnomanie. Afin de contribuer à renforcer les capacités de traitement et de prise en charge de la toxicomanie, plus de 40 professionnels de la santé, dont des médecins, des psychiatres, des infirmiers, des pharmaciens et des travailleurs sociaux, employés de la fonction publique ou d'organisations non gouvernementales, ont appris à former leurs collègues aux approches de traitement et de prise en charge de la toxicomanie fondées sur des bases scientifiques.

46. D'autres pays de la région ont reçu un soutien dans les domaines de la prévention et du traitement de la toxicomanie et de la réadaptation des toxicomanes. En particulier, des praticiens béninois de la santé ont participé aux sessions de formation de formateurs précédemment évoquées qui ont été organisées au Togo en mars 2013 et un soutien a été fourni pour la création de services de traitement de la toxicomanie à Cotonou (Bénin) et dans deux provinces du pays. Au Libéria, des services de traitement de la toxicomanie, comme le dépistage et l'évaluation, l'application de protocoles psychosociaux, les soins en ambulatoire ou en

établissement et les services de suivi, ont commencé à être proposés aux adolescentes.

C. Recherche

47. La publication intitulée *Transnational Organized Crime in West Africa: A Threat Assessment* (Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest: une évaluation des menaces) a contribué à la mise en œuvre du sous-programme sur la promotion de la sensibilisation et de la recherche du programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest. De plus, en complément des études, des analyses et des enquêtes statistiques que mène l'ONUDC sur l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de projets permanents plus vastes, notamment pour les besoins de rapports annuels mondiaux comme le *Rapport mondial sur les drogues*, un projet de recherche est spécifiquement consacré à l'Afrique de l'Ouest depuis avril 2013, sous la direction d'un attaché de recherche spécialisé en poste à Dakar. Le projet a pour objectifs d'étudier les tendances et les répercussions du trafic et de l'usage illicite de drogues et de la criminalité dans la région et les menaces qui se profilent, et de renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest en matière de recherche et d'analyse sur les drogues et le crime dans la région.

48. Dans le cadre de ce projet, des études ont été menées sur les stimulants de type amphétamine en Afrique de l'Ouest pour les besoins du rapport de l'ONUDC intitulé "Global synthetic drugs assessment: amphetamine-type stimulants and new psychoactive substances" ("Évaluation mondiale sur les drogues de synthèse: les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives"), qui a été publié en mai 2014. Dans le cadre de la préparation d'un rapport sur les routes du sud empruntées pour le trafic d'opiacés, les efforts de recherche ont essentiellement porté sur les réseaux d'Afrique de l'Ouest. Des missions sur le terrain ont été menées au Nigéria en septembre 2013, au Togo et au Bénin en octobre 2013 et au Ghana en décembre 2013. Plusieurs autres projets de recherche ont été menés dans d'autres pays, en particulier sur le trafic de drogues en Guinée et le crime organisé au Mali.

49. Afin de renforcer les capacités de pays d'Afrique de l'Ouest dans la collecte et l'analyse de données, l'ONUDC a organisé des ateliers de formation en Guinée en mars et en août 2013, au Sénégal en août et en septembre 2013, en Sierra Leone en août 2013 et au Libéria en novembre 2013. Il a également aidé les services nationaux compétents en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Mali à améliorer leur taux de participation et la qualité de leurs contributions à l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale ainsi qu'au questionnaire destiné aux rapports annuels, en mettant au point une matrice standard sur les saisies de drogues. Ainsi, 17 pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ont envoyé leurs données sur les saisies de drogues et les arrestations de trafiquants à l'ONUDC en 2014, ce qui est un chiffre record.

VI. Recommandations

50. La Commission des stupéfiants voudra peut-être envisager ce qui suit:

a) Reconnaître les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO de lutte contre le problème croissant du trafic illicite de drogues, de la criminalité organisée et de l'usage illicite de drogues en Afrique de l'Ouest (2008-2015), notamment grâce au programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest;

b) Prier instamment les États Membres de faire en sorte que les efforts que mènent la CEDEAO et l'ONUDC continuent de bénéficier d'un soutien, y compris d'un soutien financier;

c) Prier instamment les États Membres de redoubler d'efforts pour lutter à tous les niveaux contre le trafic illicite de drogues et la criminalité organisée et pour soutenir la coopération interrégionale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée;

d) Prier instamment les États Membres de prévoir des budgets nationaux adéquats pour les stratégies nationales contre la drogue et le crime, conformément au Plan d'action régional de la CEDEAO;

e) Prier instamment les États Membres non seulement à adhérer aux conventions internationales pertinentes mais également à prendre les mesures voulues pour appliquer les dispositions qui y sont énoncées;

f) Appeler l'attention des États Membres sur la nécessité d'assurer une coordination internationale, régionale et bilatérale pour rendre plus efficace la réponse au problème de la drogue;

g) Prier l'ONUDC d'élaborer un nouveau programme régional pour l'Afrique de l'Ouest, en tenant pleinement compte des priorités révisées définies dans le nouveau Plan d'action régional de la CEDEAO et en suivant l'approche internationale, multidisciplinaire et intégrée adoptée dans le cadre du programme régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2014;

h) Prier instamment les États Membres de redoubler d'efforts pour soutenir la prévention et le traitement de la toxicomanie et du VIH/sida dans la région, dans le cadre d'un effort plus large de lutte contre le problème de la drogue, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue;

i) Reconnaître l'importance de l'effort collectif et de la contribution des États Membres, des organisations régionales et sous-régionales, de la société civile et des autres acteurs dans la lutte contre le trafic de drogues.